

Chronique scolaire

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **44 (1915)**

Heft 11

PDF erstellt am: **13.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

BIBLIOGRAPHIES

Aux tout petits, prières pour la confession et la communion, par Joseph DÉVAUD, curé doyen, petit in-2° de 48 pages. relié toile, chez l'auteur.

Comme le titre l'indique, cet opuscule est destiné aux petits enfants entre les mains desquels on ne peut encore mettre un gros livre et qui, cependant, ont besoin d'avoir sous les yeux un texte qui les aide dans la réception des sacrements de Pénitence et d'Eucharistie. On y lit un examen de conscience adapté au jeune âge, une paire de considérations propres à éveiller les sentiments de contrition, les diverses prières qui précèdent et suivent la Communion ; le tout est entremêlé d'utiles observations, simples et instructives, propres à aider les enfants à recevoir avec fruit et avec dévotion des sacrements, dont l'accès leur est permis dès l'âge de raison. Utile publication destinée à rendre de réels services.

* * *

La Revue des familles. Numéro du 8 mai.

Sommaire : A Charles Spitteler, par Isabelle Kaiser ; — Le Centenaire valaisan, par Solandieu ; — Les raisons d'être de l'esprit suisse, par Auguste Schorderet ; — Courrier de la semaine ; — Fragments des œuvres de Charles Spitteler, traduits par Isabelle Kaiser ; — A travers les pays polonais ; — Pensées à l'adresse des gens vraiment neutres ; — Les ballons militaires en Suisse ; — La belle de Mai (Variété).

— * —

CHRONIQUE SCOLAIRE

Fribourg. — *Conseil d'Etat.* — *Séances des 28 et 30 avril.* — Le Conseil nomme M. Ferdinand Schuwey, à Bellegarde, instituteur à l'école supérieure des garçons de Planfayon.

Thurgovie. — Certains instituteurs de ce canton avaient introduit dans leurs classes le système anglais du self government ; les élèves étaient eux-mêmes responsables du bon ordre intérieur, ils édictaient et appliquaient les peines disciplinaires aux délinquants. Ils avaient un tribunal présidé par l'un d'eux. Rien ne manquait à la petite république. Les résultats n'ont malheureusement pas été ce qu'on attendait. La déconvenue a été grande. Le rapport de la Direction de l'Instruction publique met en garde contre une semblable façon d'établir la discipline. Si le système est bon en lui-même, son application est singulièrement difficile ; il suppose un ensemble de qualités que les enfants possèdent peut-être en Angleterre quand ils ont atteint leur quinzième année, mais, chez nous, ils ne les ont pas encore.

France. — M. Sarraut, ministre de l'instruction publique, a adressé aux recteurs des académies une circulaire leur prescrivant de procéder cette année à la solennité traditionnelle de la distribution des prix, malgré l'offre généreuse des écoliers d'abandonner la valeur des volumes à des œuvres charitables.

Outre les considérations économiques intéressant l'industrie française, M. Sarraut indique les raisons morales militant en faveur du maintien des traditions. La vie scolaire, régulièrement assurée, doit finir régulièrement pour attester de nouveau la force et la santé morale du pays. La distribution des prix cette année doit prendre un caractère de haut enseignement, en harmonie avec la gravité de l'heure. Elle devra marquer dans les jeunes cerveaux une empreinte indélébile par une leçon durable, entretenant la volonté exaltée dans l'amour de la patrie, l'ambition de ressembler à ses aînés, la fidélité à un serment viril de n'oublier jamais l'épreuve subie et l'agression vaincue pour sauver l'honneur et la liberté du monde.

Le ministre a ajouté que la France victorieuse, magnifique demain, porte le deuil mais avec orgueil. L'âme enfantine reflétera avec une ferveur noble et grave toute l'impression reçue. Elle doit lever les fronts et non les courber, même sous la douleur.

En terminant, le ministre conseille d'inviter aux cérémonies des villes et villages des blessés pour montrer aux hommes de demain le haut devoir qui peut les attendre à leur tour. Cette dernière leçon scolaire ne sera ni la moins éloquente ni la moins utile.

— La *Semaine Religieuse de Paris* a publié la note suivante dans son numéro du 1^{er} mai :

« L'année scolaire 1914-1915 ne saurait se clôturer comme les années précédentes, en raison des événements exceptionnels qui l'ont marquée et des sentiments dont elle a été l'occasion pour les écoliers eux-mêmes. La solennité finale de l'année scolaire sera maintenue partout où la chose sera possible : elle comprendra, avec la proclamation habituelle du nom des lauréats, un discours et des chants de circonstance, et un rapport sur la participation des élèves aux œuvres charitables de la guerre. Les « livres de prix » traditionnels pourront être supprimés et remplacés par un diplôme qui fera mention des succès des lauréats et des circonstances dans lesquelles il aura été délivré. Les fonds restant disponibles, le *cas échéant*, du fait de la suppression des « prix », seront consacrés à des œuvres de guerre, et mention sera faite publiquement de cette affectation, le jour de la distribution des prix, afin que les élèves qui auront eu le mérite de ce sacrifice en aient aussi l'honneur. »